



STAGE DE CHEF D'OPERATION HYPERBARE PROCEDURES D'INTERVENTION A L'AIR TOUTES MENTIONS

1. OBJECTIF :

Délivrer la formation nécessaire à assurer la fonction de Chef d'Opération Hyperbare (Référence Décret 90-277 du 28 Mars 1990 Ministère du Travail).

2. CONDITIONS D'ACCES :

- Personnel non qualifié à l'aptitude à l'hyperbarie (niveau minimum technicien , CAP),
- Personnel qualifié à l'hyperbarie.

3. PROGRAMME :

Durée : 2 Semaines

Effectif : 6 à 10 Stagiaires

Théorie :

- Réglementations,
- Physique et physiologie de l'hyperbarie,
- Procédures d'intervention en hyperbarie,
- Tables de décompression,
- Equipements individuels et collectifs,
- Principes de fonctionnement - Entretien Réglementaire - Sécurité,
- Organisation - Code du Travail - Fonctions dans l'Equipe,
- Sécurité en hyperbarie,
- Conduite à tenir en cas d'accidents,
- Caisson thérapeutique - Tables thérapeutiques,
- Secourisme ranimation - Assistance Médicale,
- Coordination sur un chantier hyperbare,
- Gestion administrative d'un chantier hyperbare,
- Manuel de sécurité hyperbare.

Pratique :

- Responsabilités d'opération hyperbare - Fonctions,
- Exercices de sécurité sur un chantier hyperbare,
- Manipulation Secourisme,
- Manipulation Caisson thérapeutique,
- Suivi de Manuel d'opérations et de sécurité hyperbare,
- Etablissement des rapports d'opérations - Gestion documents.

Intervenants :

- **INPP** - Chef de Sécurité - Médecin - Infirmier - Instructeur - Administratif,
- **Extérieurs** - Inspecteur du Travail - Contrôleur CRAM - Chef de Chantier BTP.

4. DOCUMENTS DELIVRES :

- Attestation de stage,
- Documentations.